

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 1018/Prison.

O B J E T:  
Vivres.

ASTRIDA



131

Astrida, le 11 mai 1951.-

Monsieur le Chef de Service,

Subsidiairement à votre télégramme n°18116/Cont.  
du 16/3/51, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Territoire de  
Kigali n'a pu mettre à ma disposition qu'un fût d'huile de palme.

Comme il est impossible de trouver de l'huile sur  
place, je vous saurais gré de bien vouloir me faire savoir si je  
pourrais me procurer cette denrée à Usumbura.

Le Gardien de Prison,  
CH. L E E S,

Monsieur le Chef du Service de la  
Justice et du Contentieux

à

U S U M B U R A.-